

même d'infériorité avec des sociétés qui lui sont étrangères. Ses lois sont violées, sa mission divine entravée, on lui a interdit toute ingérence dans l'éducation. Dans les matières mixtes, l'Etat porte des décrets arbitraires, souvent contraires aux saintes lois de l'Eglise et à l'unité et à la stabilité du lien conjugal. On la dépouille de ses biens, on lui nie le droit de posséder sans la permission de l'Etat. Les lois, l'administration, l'éducation sans religion, la suppression du pouvoir temporel du Pape, tout tend à frapper au cœur les institutions chrétiennes, à anéantir la liberté et tous les droits de l'Eglise catholique.

IX. Mais aussi l'autorité civile est-elle punie par où elle pèche, car elle devient impuissante à gouverner ses sujets et à se protéger elle-même contre la révolution. La liberté de penser et de publier ce que l'on veut, même pour nier l'existence de Dieu, ne diffère en rien de l'athéisme. L'intelligence qui adhère à des opinions fausses, la volonté qui choisit le mal, déchoient de leur dignité et se corrompent. La parole qui dit le mensonge ou favorise le désordre, ne devrait jamais avoir la protection des lois. La prétendue *morale civile* n'est appuyée sur rien. Vouloir assujettir l'Eglise au pouvoir civil dans l'exercice de son ministère, c'est une grande injustice et une grande témérité ; c'est troubler l'ordre établi de Dieu, donner le pas aux choses naturelles sur les choses surnaturelles, tarir la source des biens que l'Eglise était destinée à produire ; c'est préparer la voie à des bouleversements funestes comme le prouve l'histoire de notre temps.

X. Les souverains pontifes Grégoire XVI et Pie IX ont condamné justement les erreurs qui tendent à séparer l'Eglise de l'Etat et à priver ainsi les hommes des grands bienfaits que leur alliance ne manque pas de produire. L'Eglise a des droits qu'elle tient de son fondateur ; elle est une société parfaite, complète et indépendante en elle-même ; l'Etat doit la protéger loin de

cher
L'Et
l'Egl
la so
droit
mora
Dans
la na
se me

XI
rappo
aucun
que le
l'adm
toléra
l'indie
néann
vue d
rent d
place
n'emp
à sa d

XI
un ap
accuei
courage
et salu
science
éternel

XII
part au
le char
religion
les veir
et l'inf